

Les phosphates de Jordanie

J.-P. Dufourg

Revue de géographie de Lyon, Année 1953, Volume 28, Numéro 3
p. 223 - 224

[Voir l'article en ligne](#)

Page 223 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

SUR LA GEOGRAPHIE DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT

LES PHOSPHATES DE JORDANIE

par J.-P. DUFOURG

L'apparition sur le marché international des phosphates jordaniens met en lumière les difficultés du transit entre les pays du Proche-Orient.

L'économie jordanienne évolue : ce pays possède maintenant, pour la première fois, un produit exportable en grande quantité. On connaissait depuis longtemps la présence en Jordanie de deux importants gisements de phosphates : l'un au Nord d'Amman, et l'autre près du golfe d'Akaba. Mais l'exploitation en fut, pour plusieurs raisons, très lente à démarrer :

- le pays manquait de voies de pénétration et de moyens de transport ;
- les capitalistes locaux ne montraient aucune sorte d'intérêt pour la question et préféreraient investir leurs avoirs dans le commerce que soutenir une entreprise industrielle d'envergure.

Cependant, au début de 1951, une société jordanienne se constitua et commença l'exploitation des Phosphates de Resayfeh, à 15 kms au Nord d'Amman.

Les gisements de Resayfeh sont formés de phosphates tricalciques contenant de 70 à 75 % de calcium ; ils sont d'une homogénéité parfaite et peuvent être, après raffinage, utilisés comme fertilisants. L'entreprise emploie 350 ouvriers en saison sèche et seulement 200 durant la période des pluies. La production est limitée :

— par les exigences du séchage : opération pratiquée au soleil, de mai à octobre, mais qui exige pendant les autres mois l'emploi de fours à mazout, de capacité encore faible ;

— en raison de la déficience des moyens de transport. La première année (1951), la société a cherché à faire connaître ses produits en exportant de petits lots vers l'Italie, l'Allemagne et la Hollande (12.000 tonnes au total). En 1952, les exportations sont montées à 37.000 tonnes, dont 30.000 vers l'Italie. Actuellement l'exploitation travaille au rythme de 5.000 à 6.000 tonnes par mois.

La Société prévoit 100.000 tonnes en 1955, et pense que, si les conditions de séchage et de transport étaient bien assurées, ce chiffre serait doublé ou triplé en quelques années.

Une seconde exploitation s'est ouverte près d'Akaba ; mais la production, qui vient de commencer, ne peut être acheminée vers la Méditerranée, ni par terre (faute de routes suffisantes) ni par mer (en raison des droits de transit trop élevés du canal de Suez) : ce gisement doit donc chercher des débouchés vers le Sud-Est asiatique et l'Extrême-Orient.

De toute façon, aussi bien pour les gisements du Sud que pour ceux du Nord, l'entreprise paraît vouée à l'échec si les conditions de transit ne s'améliorent pas. Le handicap de cette production apparaît surtout clairement.